COMPTE RENDU

PAR ENLART ET DEYDIER,

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Chargés, par décret du 28 nivôse an 3, de surveiller l'établissement de Meudon, et d'activer les forges qui en dépendent.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECETTE.

Nous avons reçu des inspecteurs de la salle, en trois mandats sur la trésorerie nationale, douze mille livres, ci. . . . . 12,000 liv.

De la commission des armes et poudres, trois mille livres, ci. 3,000

Du receveur du district de Saint-Dizier, trois mille livres, ci. 3,000

TOTAL . . . . 18,000 liv.

Dépense.

Nous avons dépensé en frais de voyage dans les différentes forges, quatre mille huit cent soixante-quatre livres dix sols, ci.	4,864 liv 10 s.
En frais de nourriture pendant six mois, gratifications pour les cochers, portiers et garçons de grille, treize mille soixante-huit livres, ci	13,068
Total	17,932 liv. 10 s.
Reste soixante-sept livres dix sols, que nous avons remis aux inspecteurs de la salle, et dont nous avons le reçu, ci.	67 10
Total	18,000 liv.

Nous avons pris une voiture et des harnois, qu'au retour des voyages nous avons laissés entre les mains du commissariat des épreuves de Meudon.

Paris, le 2 brumaire, l'an quatrième de la République française.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire, IV.